

Association Justice Construction

le site internet : www.justiceconstruction.fr

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (sur zoom)

du 27 mai 2021

PROCES VERBAL

Ordre du jour :

- Le Rapport moral du Président, Thèmes du colloque et conférences débats,
- Le Rapport financier.
- Examen de la cotisation des membres 2022
- Appel de candidatures pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration
- Quitus au Conseil d'Administration.
- Questions diverses.

L'assemblée générale a été suivie d'un CA, Ordre du jour :

Election des membres du bureau

1 - PARTICIPATION

Liste des présents :

La liste des inscrits comporte 111 personnes dont 61 ont cotisé en 2020, seuls les membres à jour de leur cotisation pouvaient voter.

29 personnes ont été présentes ou représentées. (soit 47,5%).

(7 pouvoirs pour le président – 3 pouvoirs secrétaire)

La liste des présents est jointe en annexe au présent procès verbal, ainsi que les actes de candidatures et pouvoirs remis.

L' Assemblée Générale ordinaire a été présidée par Madame APPIETTO Président.

L'ouverture de la séance a été faite par Madame APPIETTO.

2 - INFORMATION SUR LES MEMBRES.

La liste des membres est actuellement en révision.

Siège social : 85, Avenue Henri Martin 75116 PARIS – Tel : 01 45 04 39 63 Association Loi de 1901

e-mail: jc1jusco@gmail.com site internet: www.justiceconstruction.fr

CR AGO DU 8/10/2020 Page N° 2 / 4

3 - RAPPORT MORAL

Le rapport moral du Président Mme APPIETTO est joint en annexe au présent procès-verbal.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Thème du **colloque 2021** : L'arrêt de chantier : **le 18 novembre 2021** Exceptionnellement le format sera sur une **après midi** (4 heures).

Conférences/débats :

10 juin 21 – L'isolation thermique en 2021 – Me ASSUS-JUTTNER et Francis WOOG expert 28 juin 21 - Dernières mises à jour de la Loi ELAN / concernant la Copropriété – M.VASSILIADES 7 octobre 21 – Construction bois – JM. D'HOOP et M.POUILLOT

Salle 1 du Tribunal de commerce à partir de 16 h30 – fin impérative à 19h00. L'association remercie JR MAILLARD pour son intercession sur la tenue de nos conférences au TC.

Les thèmes des conférences se retrouvent sur notre site internet sous l'onglet « Conférences Débats », lorsque les fichiers ont été transmis par les intervenants ceux-ci sont publiés sur le site dans l'espace réservé aux membres.

4 - RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier 2020 préparé par Madame LASCAR a été présenté par M.CROCHELET, est joint en annexe.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Quitus est donné au Conseil d'Administration.

5 - COTISATION et prix des prestations

Après délibérations, la future cotisation 2022 est inchangée à un montant de 100€.

Pour 2021 : Les conférences débats 20 € pour les non membres - gratuit pour les membres.

Colloque non membres 80€ - pour les membres et magistrats Gratuit + cocktail payant (non encore déterminé, fonction de la salle retenue)

Adopté à l'unanimité.

6 - CANDIDATURES au poste d'administrateur

M. Alain ALEXANDRE,

M. Nicolas BUAL

Approbation à l'unanimité.

Madame LASCAR reste administrateur de l'association.

CR AGO DU 8/10/2020 Page N° 3 / 4

7 - RADIATION ADMINISTRATEUR

de M.COHAS, élu en 2019

Compte tenu de son absence depuis 2 ans à tous les CA et à notre précédente AG du 8.10 et en raison également de son absence de réponse à la mise en demeure de la Présidente de Justice Construction, l'AG ne pouvait que constater la radiation de M.Cohas de son poste d'administrateur.

Il reste membre de l'association, selon les statuts.

8 - ADMINISTRATEURS (22 membres)

L'association est administrée par un Conseil dont le nombre de membres est compris entre 6 et 24 membres, article 7 des statuts publiés sur le site.

Mme APPIETTO, élue en 2018

Mme AMIOT THAN TRONG, réélue en 2018

M. ALBERT, réélu en 2019

A. ALEXANDRE, élu en 2021

Mme ASSUS JUTTNER, élue en 2019

N. BUAL, élu en 2021

P. CROCHELET, élu en 2020

M.DELABRIERE, élu en 2019

M. JACOMET, réélu 2018

M. PERICAUD, réélu 2018

M. d'Hoop, réélu en 2019

M. d'Orlyé, réélu 2018

Mme LASCAR, réélue en 2018

M O. LEFEBVRE, élu en 2018

M. LINTINGRE, réélu en 2019

M. MAILLARD, élu en 2019

M. NOUGARET, élu en 2018

M.PARION, réélu en 2019

Mme Thiénot, élue en 2017

M. VASSILLIADES, réélu 2018

M. VAUTHIER, réélu en 2019

M. ZIMMERMANN, réélu en 2019

Ces dispositions sont ratifiées à l'unanimité des voix.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Information et diffusion de nos conférences débats

A. Delabrière propose d'ouvrir un compte LINKEDIN au nom de l'association pour une diffusion plus large de nos conférences.

A. Alexandre propose de diffuser auprès du CNCEJ et de FORM'Expert.

N.BUAL propose une diffusion auprès du CNEAF.

CR AGO DU 8/10/2020 Page N° 4 / 4

Diffusion auprès de la revue Experts, groupe Moniteur, revue droit immobilier, de l'EFB, etc. .

Le secrétaire adresse un e-mail à :

EFB <efbfc@efb.fr>,

Gazette du Palais <redactiongp@extenso.fr>,

La grande bibliothèque du droit <emmanuel.pierrat@pierratdeseze.com>,

Le Moniteur <contact@groupemoniteur.fr>,

LEXBASE <sbrun@lexbase.fr>,

Marie-Christine PELRAS < mcpelras@editions-legislatives.fr>,

Revue Experts < redac@revue-experts.com >,

"U.N.T.E.C" <untecIDF@untec.com>

Ainsi que pour les magistrats ayant déjà participé à nos conférences, et pour les membres de la Cie des Architectes Experts, contact secrétariat.

Contact avec Mme IDOUX présidente du CREAF pour ses membres.

Prochaine réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunira le :

30 septembre 2021 à 17h00 Une convocation sera adressée par le secrétaire Salle à déterminer

Fin de l'Assemblée générale.

A l'issue de l'assemblée générale,

Conseil d'administration : Constitution du bureau, à l'unanimité des présents. (Renouvellement tous les 2 ans)

Mme APPIETTO, Président M. PERICAUD, Vice-Président M. Pierre CROCHELET, Trésorier Mme Thiénot, Secrétaire général

Paris, le 28 mai 2021 Le secrétaire général Sylvie Thiénot

Mme APPIETTO, Président

RAPPORT MORAL POUR A.G. DU 27 mai 2021

Je vous souhaite à tous la bienvenue à notre AG qui va commencer par mon rapport moral pour l'exercice 2020 c'est-à-dire, pour me conformer à nos statuts du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 puis je vous donnerai des informations sur notre future activité pour 2021.

Cette Assemblée ne se déroule pas aujourd'hui, nous en sommes tous conscients, dans un climat parfaitement serein et même si nous essayons de faire « comme si » le cœur n'y est peut-être pas complètement, il nous manque la présence réelle et les vrais échanges, même si zoom permet que nous puissions nous voir, ce qui est déjà ça. Heureusement l'horizon se dégage et nos travaux vont pouvoir reprendre : nous bénéficions déjà d'un couvre-feu à 21 h et dans très peu de temps à 23h et je suis de ceux qui pensent que le 30 juin nous pourrons mettre à la corbeille nos masques, nous réunir sans contrainte et enfin revivre.

J'espère en disant cela réunir l'assentiment du plus grand nombre.

Pour bien apprécier l'état de l'activité de Justice Construction je vais bien entendu exposer quelle a été cette activité au cours de l'exercice 1^{er}.1 au 31.12.2020, la pire période que nous ayons eu à connaître depuis sans doute la création de notre Association.

Cependant je complèterai cet exposé par la perspective pour 2021 plus réjouissante et vous informerai des travaux d'ores et déjà prévus pour les mois à venir.

En 1^{er} lieu : le nombre d'adhérents :

Je vous avais indiqué l'année dernière que le nombre des demandes d'adhésion était en hausse depuis 2016 pour atteindre en 2019 le chiffre de 152.

Pour 2020 les choses ont été plus compliquée puisque nous avons dû reporter la plupart de nos conférences ce qui a forcément démotiver nos éventuels adhérents.

De toute manière, ainsi que je l'avais indiqué l'année dernière, ces chiffres doivent être corrigés car il n'est pas juste de comptabiliser les seules demandes d'adhésion sans considérer les cotisations réglées correspondantes.

De sorte que pour les 3 dernières années, après examen des cotisations acquittées, il ressort que les véritables adhésions ont été de :

64 pour 2018 111 pour 2019

Et pour 2020 : l'année horribilis : tout de même : 57 cotisations

Je dois préciser que pour 2021 la situation ne s'annonce pas trop mauvaise puisque nous avons à ce jour déjà encaissé au moins 60 cotisations si j'en crois les informations qi m'ont été fournies par notre nouveau trésorier entré en fonction le 1.1.2021 : M.Crochelet en remplacement de notre dévouée Mme Lascar qui a souhaité passer la main tout en demeurant néanmoins administrateur.

Nous pouvons être optimistes car les adhérents se manifestent généralement au cours de l'année au fur et à mesure du déroulement de nos travaux et en particulier au moment de notre colloque annuel, qui cette année se tiendra en novembre prochain.

Par ailleurs la situation sanitaire que nous avons subie étant derrière nous, j'ose espérer que notre activité reprenant, les adhérents vont revenir.

Maintenant une petite parenthèse relative à nos administrateurs : je voudrais observer que quelques administrateurs ne sont pas à jour de cotisations pour 2020 et que les mêmes plus quelques autres ne le sont pas non plus pour 2021, ce qui ne peut être qu'un oubli qui va, j'en suis sûre, être réparé très prochainement.

Enfin je suis obligée d'indiquer à nouveau notre règle : aucune nouvelle candidature au poste d'administrateur ne pourra être valablement enregistrée sans que la cotisation pour 2020 n'ait été réglée.

2°) J'évoquerai pour mémoire nos Assises du 6 février 2020

Car lors de notre précédente AG du 8 octobre 2020 j'avais déjà relaté le déroulement de ce colloque qui avait été une réussite, chacun de vous s'en souvient, nous avions en effet comptabilisé 103 participations, le sujet « *l'imputabilité des dommages* », avait suscité beaucoup d'intérêt.

Les orateurs ont été brillants :

- durant la matinée, Me Albert avocat, puis M.D'Hoop ingénieur ETP avec M.Lourdeau architecte expert judiciaire, et Mes Martin et Bultez avocats ;

- l'après-midi : M.Mahbod Haghighi Directeur Juridique de Linkcity France et Président de Juridim, Me Charbonneau avocat et enseignant à Paris 1 et enfin M.Poumarède Professeur à l'Université de Toulouse

C'était avant la venue de la pandémie et l'installation du confinement strict (le 1^{er}) et la mise en place des mesures d'interdiction de circulation, nous ne savions pas alors ce qui nous attendait seulement 1 mois plus tard.

Je vous rappelle que le texte des interventions des conférenciers sont consultables sur notre site.

En 3^{ème} lieu, j'évoquerai les conférences-débats de fin d'après midi :

Bien entendu en 2020 nous n'avons organisé aucune conférence débat

Mais en revanche nous avons d'ores et déjà finalisé des travaux pour 2021 : vous pouvez dès maintenant réserver les dates suivantes :

- Le jeudi 10 juin : Me ASSUS- JUTTNER traitera avec M.Francis WOOG de « *l'isolation thermique, nouvelle norme et contraintes énergétiques* »
- Le lundi 28 juin : M.VASSILIADES traitera « des dernières mises à jour de la loi Elan concernant la copropriété »
- Le jeudi 7 octobre : M.D'HOOP et M.Jacques BOUILLOT traiteront «des constructions bois, nouvelle technologie »

Ces 3 conférences se dérouleront dans les locaux du Tribunal de Commerce (salle 1) dont nous pourrons gracieusement disposer, grâce à l'intervention de M.Maillard que je tiens à remercier vivement ici, aucun local n'ayant pu être obtenu malgré tous mes efforts, au sein du Palais de Justice de Paris (Ile de la Cité).

Le montant de la participation décidé lors de notre CA du 21 janvier dernier a été maintenu à 20 € pour les membres et 30 € pour les non-membres.

En 4^{ème} lieu : les CA

Pour 2020, pour la raison que vous connaissez : nous avons dû en annuler 2 les 12 mars et 23 avril et 2 seulement ont pu se tenir :

- Le 8 janvier 2020
- Le 15 septembre 2020

Pour 2021 si nous avons pu tenir un CA salle Vassogne le 21 janvier, en revanche seul un CA en visio conférence sur Zoom a pu se tenir le 10 mai

Nous tiendrons je l'espère notre prochain CA le 30 septembre dans des conditions habituelles salle Vassogne au cours duquel nous finaliserons notre prochain colloque qui je vous l'indique se tiendra le 18 NOVEMBRE.

Cependant nous ne pourrons disposer cette année de la 1^{ère} Chambre de la Cour occupée par la retransmission du procès du Bataclan qui commencera en septembre pour se terminer en avril 2022, nous envisageons d'occuper une salle du Tribunal de Commerce ou encore de la Maison du Barreau des précisions seront fournies très prochainement.

Dès maintenant je peux vous préciser, comme je vous l'indiquais déjà lors de notre dernière AG d'octobre 2020, que ce colloque ne se tiendra pas sur une journée entière mais seulement sur une après-midi de 14 h à 18h30 et sera suivi d'un cocktail, la cotisation pour cet évènement sera très probablement globale si nous optons pour le Tribunal de Commerce car les lieux ne permettent pas une séparation entre le colloque proprement dit et le cocktail.

Le sujet en est : « *l'arrêt de chantier* » et comportera 4 exposés traités par différents conférenciers :

- Me Lintingre, qui traitera des causes multiples d'un arrêt de chantier
- M.Mahbod Haghighi, qui était déjà intervenu l'année dernière traitera des modalités de l'arrêt (la garde des ouvrages, leur sécurité, les modalités de reprise etc..
- M.Maunand conseiller doyen à la 3^{ème} chambre de la C.de Cass. traitera des responsabilités
- MM.Lefebvre et Charbonneau traiteront ensemble des conséquences financières et de l'intervention des assureurs.

Pour conclure cet exposé je voudrais insister sur la nécessité de continuer à faire vivre notre Association, les choses seront, je le pense, plus faciles qu'en 2020 et le début de cette année 2021, puisque désormais nous allons vers des jours meilleurs si l'on en croit les chiffres qui nous sont communiqués chaque jour sur les chaînes d'info.

Je me permets de vous dire que je compte sur vous tous pour tenter de recueillir de nouvelles adhésions et nous faire part de toutes vos suggestions pour améliorer le rayonnement de notre Association et la publicité de nos travaux, via

tous les supports actuels mais aussi les journaux professionnels dont vous disposez.

Je vous remercie tous et toutes de votre participation à cette visio-conférence et de votre collaboration active pour continuer à faire vivre notre Association.

ASSOCIATION JUSTICE CONSTRUCTION

Comptes de l'exercice 2020

En raison de la situation sanitaire peu de réunions ont été organisées ,

les comptes reflétent cette situation.

Les recettes se sont élevées à 10 534.29 euros se décomposant en 2 postes

principaux:

les cotisations pour 6700 euros dont 1 adhésion au titre de 2021

les participations aux Assises et à une réunion pour 3820 euros.

Les dépenses s'élévent à 6117.43 euros représentant

des frais d'administration pour 933.69 euros

l'assurance pour

les frais de restauration 3128.84€

dont 2416.54 pour les Assises et 712.30 pour la réunion

les hotesses pour 1395.60€ et les frais d'hotel de Mr Poumarede pour 335.26 € L 'exercice est donc largement bénéficiaire.

22.05.2021

324.04€

	30	Contibus de N'ex	N'exercie 20 20. 19 jainei - In de	In de coece ba	
	2020	6)08		20.30	2019
Coli satious	5	- 9618	Advisitation Gal	63.886	1364.75
Partice-bations	28 83 26 7	- 08 hc	\$1.5 \$1.37 Free private 534.00		
Bindeudl	# 1	1.85	Assucuees	40.44gg	317.69
Aleash with	12.55	146	Residence hoin 2416.54 Ren noon = 712.30	3128.84	3239.04
			O	1345,60	1368.60
			Fixed See Orencent	335.26	
	Jo. 534. 29	11.648.55	3) OL 2: 20 8 & & & & & & & & & & & & & & & & & &	6117. нз	595560